



Organisation
Mondiale
de la Santé
Animale

World
Organisation
for Animal
Health

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal

SURVEILLANCE DES MALADIES ET PRÉVENTION DES MALADIES



Objectifs, stratégie et mise en œuvre de la
réglementation

Didier Rouillé

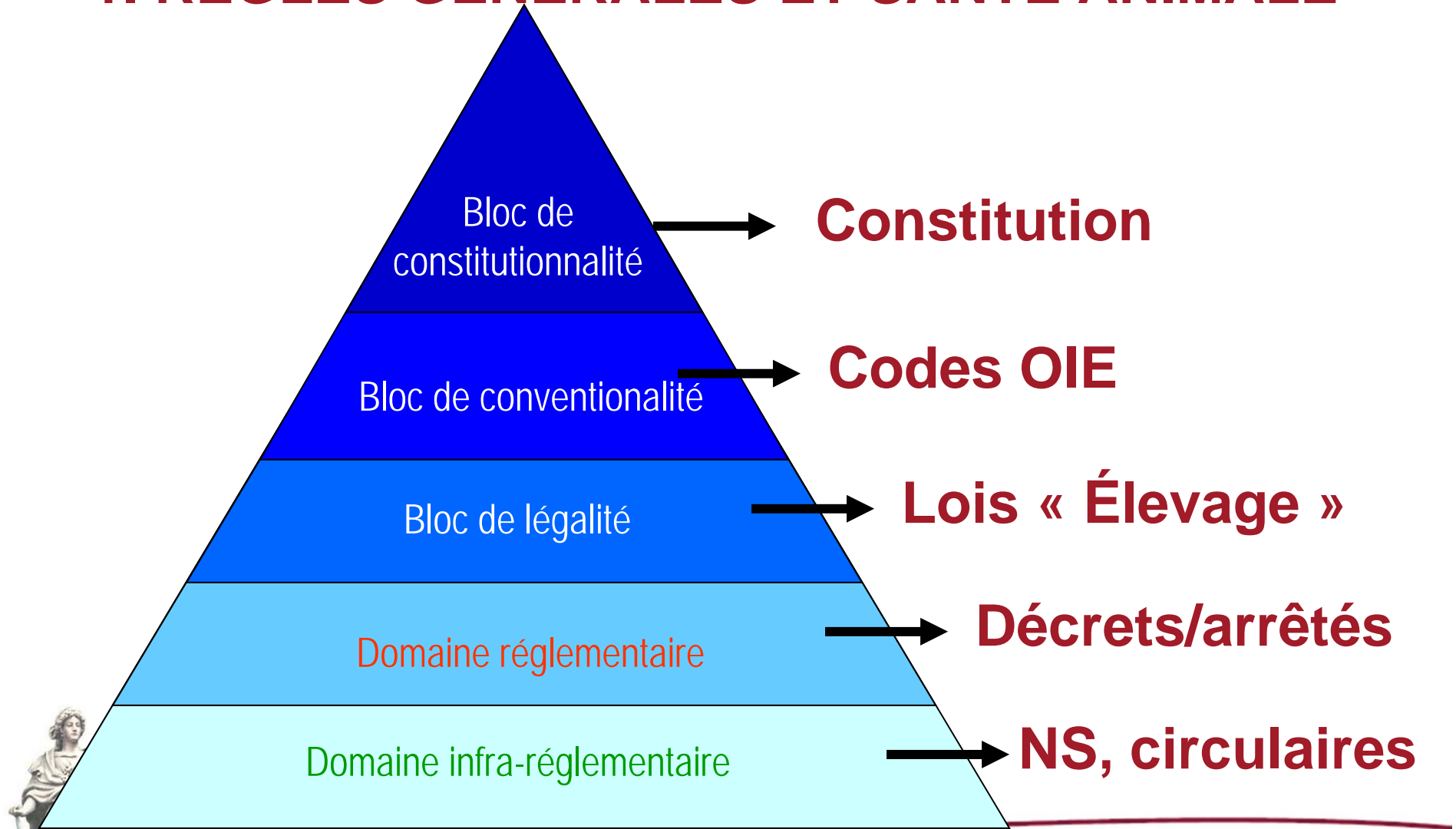


Plan de la présentation

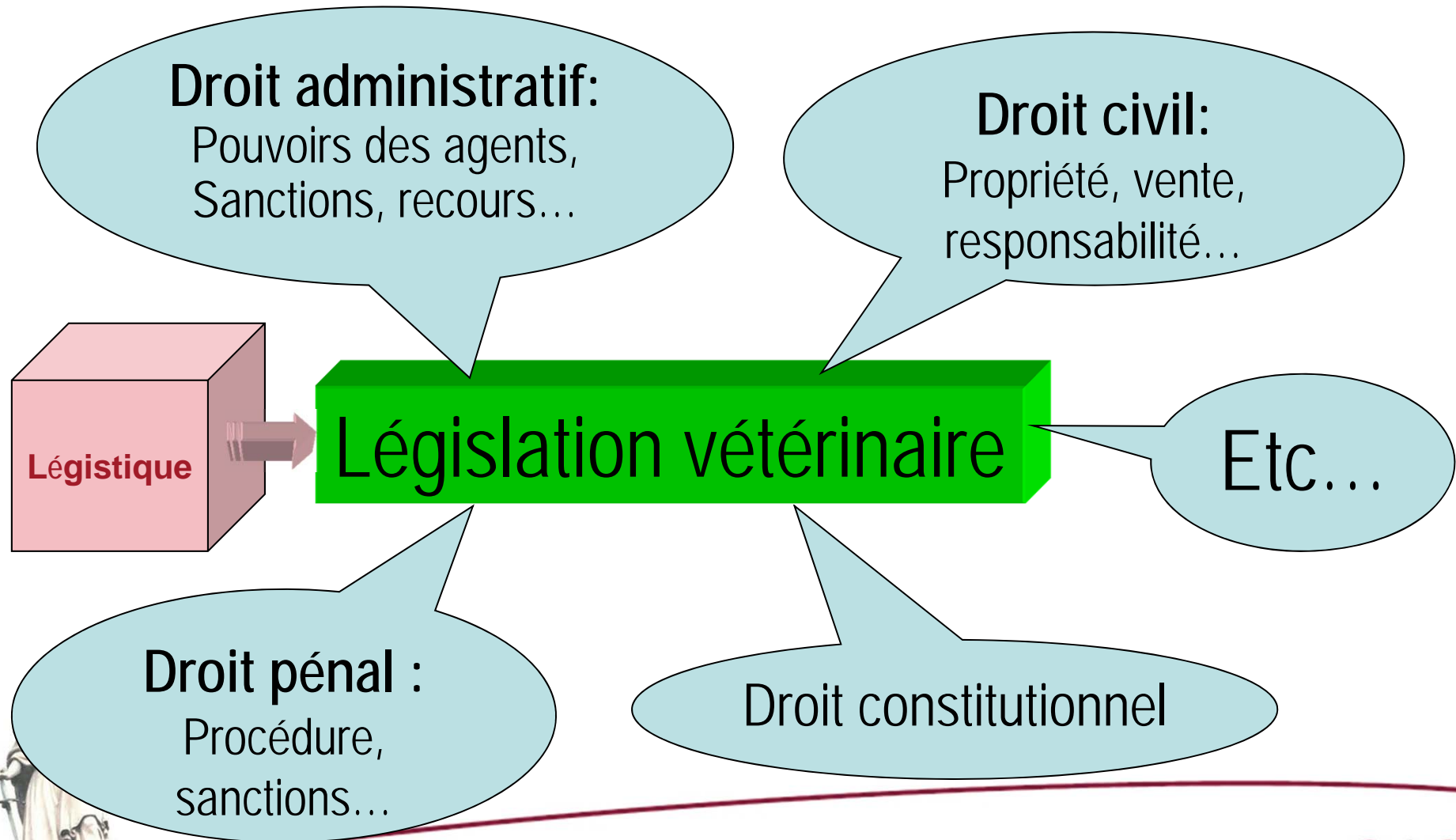
1. REGLES GENERALES ET SANTÉ ANIMALE
2. OBJECTIFS
3. STRATÉGIE
4. PRÉPARATION
5. MISE EN ŒUVRE
6. ÉVALUATION



1. REGLES GENERALES ET SANTÉ ANIMALE



1. REGLES GENERALES ET SANTÉ ANIMALE



1. REGLES GENERALES ET SANTÉ ANIMALE

- **Constitution:** principes généraux de propriété, de **liberté d'entreprendre** et **d'égalité**, parfois **incompatibles avec les mesures de lutte contre les maladies animales** (ex: abattage, mesures obligatoires)
- **Accords internationaux** (dont OIE/SPS): vient **après la constitution** (ex: référence possible à l'OIE ou a un texte de portée régionale ou dans un texte national [Ex pays IAHP](#));
- **Textes nationaux:** lois, décrets, arrêtés, infra réglementaire (circulaires, notes de service)
→ « réglementation » du domaine vétérinaire



1. REGLES GENERALES ET SANTÉ ANIMALE

- **Législation = pouvoir législatif**

(vote par représentants élus)

→ Seule une loi peut restreindre, dans le domaine des maladies animales, les libertés accordées par la constitution, notamment pour des motifs d'ordre public (sécurité des biens et personnes, salubrité et tranquillité).

- **Réglementation = pouvoir exécutif**

(gouvernement, dont ministère en charge des SV)



1. REGLES GENERALES ET SANTÉ ANIMALE

Qualité interne en santé animale:

- **cohérence des textes les uns par rapport aux autres** (notion de code)
- **qualité rédactionnelle** (nombreux acteurs avec qualification très différentes et enjeux importants)
- **simplicité des lois et des principaux décrets** (règles générales, en évitant les détails car nécessité de durée)
- **détails seulement dans les arrêtés** (situation d'urgence souvent)

Qualité externe:

acceptabilité (ex: abattages) **et applicabilité** (ex: compréhension de la réglementation par les opérateurs de base et outils de mise en œuvre)



2. OBJECTIFS

2.1. Lignes directrices de l'OIE en matière de surveillance et de prévention des maladies

- une surveillance organisée sur le territoire national et aux frontières;
- un système d'alerte et de réaction rapide;
- une réglementation spécifique par maladie (ou groupes de maladies) prévoyant notamment des mesures de lutte;
- un contrôle direct de l'autorité compétente (AC), mais des possibilités de déléguer certaines activités;
- des programmes collectifs de prévention à favoriser.



2. OBJECTIFS

2.2. Les contraintes locales qui influent sur la stratégie

- les moyens humains (notamment vétérinaires publics et privés) et leur degré d'organisation (maillage territorial et organisation professionnelle);
- le type d'élevage (intensif, extensif) et le niveau de formation des éleveurs;
- les coutumes et usages locaux (droit coutumier);
- les moyens financiers dont peut disposer l'AC, directs (budget de l'État) ou indirects (fonds spécifiques d'indemnisation);
- le découpage administratif du pays (notamment système fédéral);
- les caractéristiques des échanges avec les pays voisins (maladies transfrontalières)



2. OBJECTIFS

2.3. Les objectifs retenus

Quelles priorités pour mon pays?

- éviter l'introduction d'une maladie? (PIF, législation à l'import, biosécurité, ...),
- favoriser l'export de mes productions animales? (certification des échanges, zonage, compartimentation),
- lutter contre une maladie existante? (police sanitaire, organisation des opérateurs, ...),
- préserver le consommateur des risques présentés par les produits animaux ? (traçabilité, identification, etc...



→ Des outils OIE pour vous aider dans ce choix: CSAT  et 
manuels PVS GAP analyse et mission PAIV

Thèmes (avec codification PVS)	Besoin législatif
I.4. Indépendance technique	++
I.6. Coordination entre secteurs public et privé	++
→ I.9. Fonds réservé aux situations d'urgence	+
I.10. Capacité d'investissement et de développement	++
→ II.4. Quarantaine et sécurité aux frontières	+++
→ II.6. Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence	+++
→ II.7. Programmes de prévention, contrôle et éradication des maladies	++
II.8. Sécurité sanitaire des aliments	++
II.9. Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire	+++
II.10. Recherche de résidus	++
→ III.1. Communication	+
→ III.2. Consultation des bénéficiaires	++
III.4. Accréditation / habilitation /délégation	++
III.5. Organisme statutaire vétérinaire	++
IV.1. Elaboration et application des textes réglementaires	+++
IV.2. Respect de la législation	+++
IV.3. Harmonisation internationale	+++
→ IV.4. Certification internationale	+
IV.5. Accords d'équivalence	++
→ IV.6. Traçabilité	++

3. ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE

Pour l'exercice, il est retenu la stratégie suivante: sécuriser le capital animal du pays et les revenus des producteurs en développant:

- la surveillance épidémiologique en impliquant tous les acteurs de la santé animale (administration, vétérinaires privés et éleveurs),
- la réaction rapide en produisant des textes permettant de prendre des mesures efficaces dans les foyers,
- une organisation efficace de l'AC pour assurer surveillance et réaction rapide,
- une incitation à la mise en œuvre de programmes collectifs de prophylaxie



4. PRÉPARATION

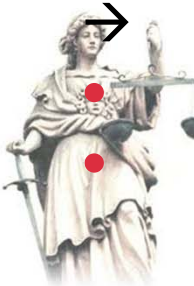
1. La surveillance épidémiologique

→ Principales dispositions réglementaires

- **Obligation de déclaration des maladies animales (L*),**
- **Acteurs en charge (AC, vétérinaires, laboratoires éleveurs) (L/ R)**
- **Conditions de la surveillance (ex: animaux/produits, lieux, méthodes) (L/ R),**
- **Système de collecte (réseau), d'analyse et de diffusion des informations (base de données) (L/ R),**
- **Participation financière des bénéficiaires et de l'État (L/ R)**
- **Sanctions administratives (ex: retrait d'agrément ou du pouvoir de certification) et pénales. (L/ R).**

→ Outils pour la rédaction

- **CSAT: titres 1 et 3**
- **PVS et mission PALV: rapports**



4. PRÉPARATION

2. La réaction rapide (1/3)

→ Principales dispositions réglementaires

- **Pouvoirs de l'État et des acteurs délégataires (L),**
- **Mesures restrictives de libertés (abattage, séquestration, vaccination ou dépistage obligatoire) (L/ R),**
- **Classification des maladies selon gravité et risques (ex 1: maladies de l'OIE et autres; ex 2: Déclaration+plan d'urgence, Décl.+police sanitaire. Décl. sans PS) (L/R),**
- **Principes généraux de lutte (R/décret)**
- **Textes spécifiques par maladie (R /arrêtés),**
- **Conditions d'indemnisation (L/R),**

→ Outils pour la rédaction

• **CSAT: titres 4 et 6 + titres 8 à 15 selon maladie (ex: références possibles au CSAT dans un arrêté)**

• **PVS et mission PALV: rapports**

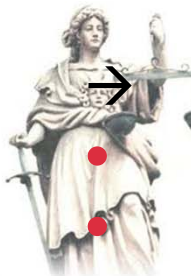


4. PRÉPARATION

2. La réaction rapide (2/3)

→ Principales dispositions des textes de police sanitaire (R),

- Possibilité de mesures conservatoires immédiates au stade de la suspicion (APMS),
- Délimitation géographique des mesures (périmètres),
- Méthodes de lutte (abattage, vaccination, surveillance, tri ...),
- Grille d'indemnisation ou de tarifs de vaccination (précisé par arrêté au moment du foyer),
- Contrôle des IAA (ex: abattoirs) et lieux de rassemblement (ex: marchés)
- Utilisation des produits animaux dans zone du foyer,
- Conditions de levée des mesures



→ Outils pour la rédaction

- CSAT: titres 4 et 6 + titres 8 à 15 selon maladie
- WAHID: risque à l'importation

2. La réaction rapide (3/3) **PRÉPARATION**

→ Principales dispositions relatives aux laboratoires (L/R),

→ Différents niveaux de laboratoires avec exigences propres à chaque niveau;

- Laboratoires pour les prélèvements officiels;
- Désignation des LNR (nationaux ou étrangers);
- Méthodes officielles pour confirmer une maladie (ex: référence à OIE)
- Conditions de détention et d'utilisation des réactifs et tests

→ Outils pour la rédaction

Manuel des tests de diagnostic et normes OIE relatives aux analyses de laboratoires



4. PRÉPARATION

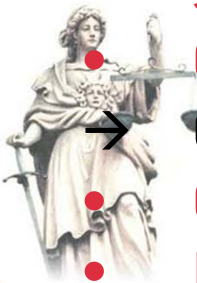
3. Organisation de l'AC (1/2)

→ Textes d'organisation de l'Etat et du ministère en charge des « services vétérinaires »

- Désignation de(s) l'autorité(s) compétente(s) (AC) (R),
- Rôle et attribution des services en charge de la santé animale (Autorité vétérinaire); (rq: en général AC=AV pour la santé animale) (R),
- Notion de CVO et vétérinaires officiels
- Responsabilités des différents niveaux d'organisation de l'AV (ex: région, département, poste vétérinaire); (R),
- Chaîne de commandement la plus directe possible (R),
- Qualification des agents en fonction des missions (ex: pouvoir de police sanitaire) (L/R),
- Conditions de délégation de certains pouvoirs (ex: mandat sanitaire) (L/R),

→ Outils pour la rédaction

- CSAT: titre 1
- PVS et mission PALV: rapports



4. PRÉPARATION

3. Organisation de l'AC (2/2)

- Textes organisant la délégation de l'AV vers certaines catégories d'acteurs
- Voir présentation spécifique sur CVP et PPV à J3



4. PRÉPARATION

4. Programme de prophylaxie (1/2)

→ Textes d'incitation à la mise en place de structures collectives et de programmes de prophylaxie en santé animale

- **Structuration des éleveurs** (ex: national, régional, local, notion d'OVS) (L/R)
- **Cadre de concertation entre AV et éleveurs structurés** (ex: comité national de lutte contre les maladies animales) (R),
- **Pouvoirs de ce cadre de concertation** (ex: organisation de la lutte, tarifs des interventions vétérinaires ou/et des indemnisations) (R),

Incitation à la création d'organisations de base de surveillance et de lutte contre les maladies animales (ex: GDS, marchands de bétail) (R),

Conditions de mise en place, pouvoirs et moyens de ces organisations de base (autorisations/interdictions) (L/R-GBP),



4. PRÉPARATION

4. Programme de prophylaxie (2/2)

→ Textes organisant les prophylaxies collectives

- Programmes collectifs de prophylaxie **obligatoires** (L/R)
- Incitation à la mise en place de programmes collectifs **volontaires** (ex: passage du volontaire à l'obligatoire) (L/R)
- Modalités de **financement** de la prophylaxies obligatoire (ex: redevance) **ou volontaire** (ex: fonds élevage) (L/R)
- **Dispositions administratives** (ex: retrait de la certification à un CVP) **ou pénales** (ex: refus d'exécution ou de paiement des prophylaxies obligatoires) (L/R)



→ Outils pour la rédaction

- **CSAT: titre 1**

4. PRÉPARATION

5. Plan d'action législatif

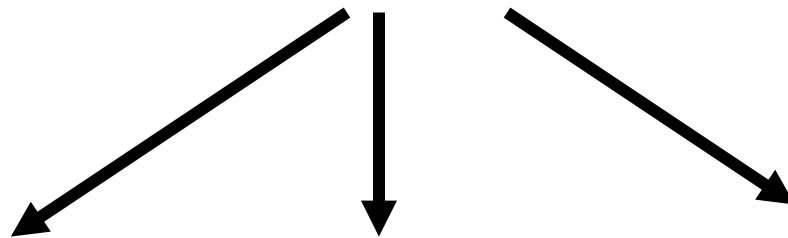
1. PVS/GAP/mission PALV → stratégie, priorités et coûts définis;
2. Groupe de travail avec juriste et si possible bénéficiaires, au moins pour avis sur le projet de texte (ex: représentants des éleveurs) et partenaires (ex: OSV);
3. Travail à court terme (1 an): examen critique des textes en projet (ex: priorité, pertinence par rapport à d'autres alternatives que la réglementation, qualité interne, qualité externe notamment applicabilité, réflexion sur les outils à mettre en place);
4. Travail à moyen terme (2-3 ans): réflexion sur les modifications à envisager pour les textes existants (ex: simplification, compléments);
5. Travail à long terme (5 ans): Loi générale (si besoin) sur la santé animale pour y inclure tous les principes législatifs de santé animale susceptibles d'être opposables à la constitution.



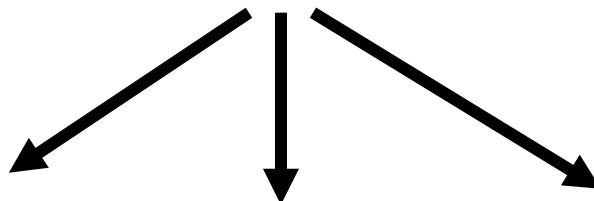
5. MISE EN ŒUVRE DES TEXTES

(partie commune à toutes les présentations)

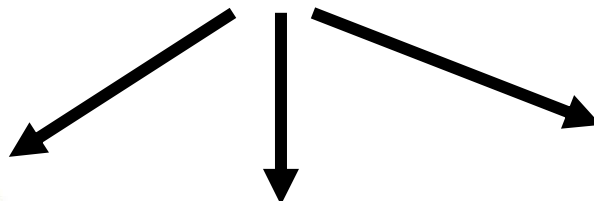
Autorité compétente centrale



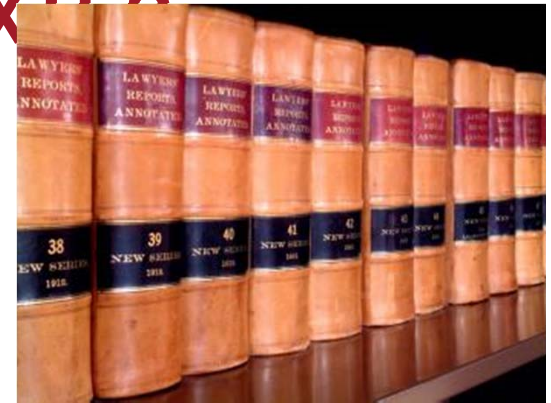
AC NIVEAU 1



AC NIVEAU 2



AC NIVEAU 3

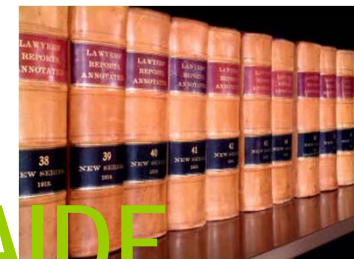


?



OUTILS D'AIDE

?



5. MISE EN ŒUVRE DES TEXTES

1. La formation des personnels (1/1)

→ Accès à la base réglementaire nationale

- Base centralisée actualisée (idéal, mais difficile)
- Compilation des textes classés par thème (appelés à tort « codes »)
- CD-ROM de législation vétérinaire nationale (problème de diffusion et moyens de lecture)

→ Outils de formation et d'information des agents en charge d'appliquer la réglementation

- Fiches techniques d'information sur les thèmes principaux

(Ex-pays: conduite à tenir en cas de foyers ([Réaction rapide](#)), modèles d'arrêtés ou de certificats, technique d'inspection aux frontières, etc.)



5. MISE EN ŒUVRE DES TEXTES

2. Les moyens des services (1/1)

→ Qui fait quoi?

- **Définitions des missions et responsabilités pour chaque niveau hiérarchique** (ex pays: organigramme, fiches de poste, programmation, rapports etc.)

→ Comment?

- **Définition des moyens financiers:**

- budget de l'État

- projets ciblés

- **fonds spécifiques** (ex: fonds d'urgence zoo sanitaire, taxes à l'importation des produits animaux pour financer certaines actions de police sanitaire)

- **Participation des bénéficiaires** (ex pays: recouvrements des coûts de la vaccination, même si obligatoire)



5. MISE EN ŒUVRE DES TEXTES

3. Instruction aux services (1/1)

→ Fiches d'instructions thématiques simples, faciles à diffuser et visant à:

- **indiquer les références réglementaires,**
- **informer les agents des principales dispositions ou des modes opératoires** (ex: principales dispositions en cas de foyers pour telle maladie (ex pays: [Foyers](#), [Inspection en PIF](#))
- **indiquer les outils complémentaires à utiliser pour appliquer la réglementation** (ex pays: modèle de rapport de déclaration de foyers, modèle de texte de mise sous surveillance, grille d'inspection à l'abattoir ou aux frontières)



6. EVALUATION

Indicateurs de suivi

1. **Sur la réalisation effective du programme de production législative (exécution)**
2. **Sur l'impact de tout nouveau texte selon le principe suivant:**

1 nouveau texte → 1 outil d'application pour les services de terrain → 1 système de remontée d'informations du terrain → une évaluation du résultat



Merci pour votre attention
Thank you for your attention !



Organisation
Mondiale
de la Santé
Animale

World
Organisation
for Animal
Health

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal



12 rue de Prony, 75017 Paris, France - www.oie.int – oie@oie.int

